



SOCIETE IVOIRIENNE DE CABLES (SICABLE)
Société anonyme au capital de 740.000.000 FCFA
Siège social : 15 BP 35 Abidjan 15, Zone industrielle de Vridi
République de Côte d'Ivoire, RC CI-ABJ-1975-B-16137

CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires seront convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

30 Mars 2021, à 10 heures, à l'hôtel TIAMA, à ABIDJAN

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2020, et du Rapport joint du Président ;
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes ;
3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité de l'OHADA et approbation de chacune des dites conventions.
4. Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2020, et quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Fixation du montant des indemnités de fonction des Administrateurs pour l'exercice 2021 ;
7. Composition du Conseil d'Administration ;
8. Pouvoir en vue des formalités

Cette Assemblée Générale se tiendra conformément aux mesures sanitaires strictes imposées par la situation de pandémie de COVID-19. Afin de faciliter son organisation, nous vous prions de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse : info@hudson-cie.com, au plus tard le 26 Mars 2021.

Les actionnaires qui ne pourront assister à cette Assemblée Générale sont invités à se faire représenter par un actionnaire présent à ladite assemblée munie d'un pouvoir.

Les pouvoirs sont tenus à la disposition des actionnaires *auprès de leur SGI* ou au *Siege Social de la Sicable*.

Ils seront également disponibles pour ceux qui en feront la demande à l'adresse suivante : info@hudson-cie.com

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION